

« LA CAS DU SIÈCLE » (LES BANDITS COURENT TOUJOURS...)

Mercredi 13 octobre 2021, s'est tenue la réunion de Concertation Annuelle sur les Salaires (CAS). Concertation est un bien grand mot car la direction générale y fixe unilatéralement,

- le salaire minimum Air Liquide
- l'enveloppe minimum d'augmentation
- la valeur du point Air Liquide

qui serviront de base aux négociations dans l'ensemble des filiales du périmètre commun. En 2021 et pour la première fois, les projets d'accords de revalorisation salariale (NAO) n'ont pas été signés dans la majorité des filiales que comporte ce périmètre.

- DÉSACCORD : ALSA, ALFI, ALAT, ALIZENT, CRYOPAL
- ACCORD : ALE&C, ALSF, ALMS, ALSI

80% des salariés du périmètre commun n'ont donc pas été couverts par un accord de revalorisation salariale en 2021, les organisations syndicales ayant estimé à juste titre, qu'il n'était pas dans l'intérêt des salariés, à court et moyen terme, d'approuver ces mesures au rabais.

Aujourd'hui les prix flambent, notamment ceux de l'énergie (+12,6% sur le gaz depuis le 1er octobre et +4% sur l'électricité en février, le carburant à 2€/litre, du jamais vu), eux-mêmes à la base de d'autres produits de consommation (métaux, plastique, verre, bois, semi-conducteurs, carton) et du transport. Dans le BTP, selon les matériaux, la hausse atteint de 5 à 15% sur un an et 10% sur les productions agricoles (+35% pour le blé et +10% pour le sucre), l'emballage papier quant à lui prend 15%. Tout ceci forme une réalité qui s'impose à tout le monde. Conséquence, les prix à la consommation flambent et vont augmenter sévèrement dans les mois à venir.



La Direction annonce pourtant les mêmes mesures que l'année dernière et a l'indécence de souhaiter que les négociations se passent bien dans les filiales...

- **Gel de la valeur du point Air Liquide.... Depuis 8 années**
- **Enveloppe mini uniquement à hauteur de l'impact de l'ancienneté**
- **Salaire minimum porté à 20450€ (+1,5%) dont la revalorisation ne bénéficie qu'à à peine 10 salariés, de l'aveu de la direction.**

LA CGT A REVENDIQUÉ QUANT À ELLE

- La réouverture des paritaires salaires 2021 pour prendre en compte l'explosion des prix des dépenses contraintes et essentielles (immobilier, gaz, électricité, carburant...) qui vont plonger des salariés du Groupe encore plus dans la précarité.
- Une meilleure répartition de la valeur ajoutée dans les entreprises du Groupe Air Liquide en faveur des travailleurs, avec le déploiement de politiques salariales permettant la juste rémunération de notre qualification et de notre travail.
- Un statut unique pour l'ensemble des salariés du Groupe Air Liquide, sur la base du plus favorable.
- La meilleure reconnaissance des savoirs faire et qualifications par la revalorisation des coefficients.
- L'embauche de tous les salariés précaires.
- Des embauches pour une réelle application des 35h, de meilleures conditions de travail et des perspectives quant à la semaine de 32h en 4 jours.

LA CGT REVENDIQUE UNE VALEUR DU POINT AIR LIQUIDE À 10,13€ ET UNE GRILLE DE SALAIRE CONSTRUITE SUR LA FORMULE SUIVANTE

- 1900€ mensuel étant le salaire revendiqué pour le coefficient minimum 130
- Salaire de base brut = $1900€ + 10,13€ * (K-130)$.
- 0,13€ est la valeur revendiquée du point, permettant d'avoir un écart de 5 entre le salaire minimum de 1900€ mensuel et le plus élevé, celui au coefficient 880.

A cela, la CGT exige le respect des accords signés concernant notamment la valeur du point en vigueur pour le calcul des minimas conventionnels de référence, dans le Groupe. Minimas conventionnels garantis dont la précision a été portée sur les bulletins de paie jusqu'au 31 Décembre 2016.

Les années passées, la direction se vantait des nombreuses signatures d'accords NAO sur le périmètre social commun, comme un aval donné par la majorité des organisations syndicales à sa politique salariale. Par là, elle justifiait de ne pas mieux revaloriser les salaires.

En 2021, elle a été mise en défaut sur le champ des signatures comme nous l'avons expliqué plus haut. Et pourtant pour 2022, elle annonce rester sur les mêmes bases.

Sa rhétorique qui s'appuie sur le dialogue social porteur d'avancées partagées (entre le capital et le travail) est battue en brèche. Il ne suffit pas d'aller négocier pour demander gentiment les augmentations de salaires, le dialogue ne permet pas de faire bouger les lignes.

Ce qui le fera et la CGT le sait bien, c'est votre mobilisation.

À l'approche des négociations NAO 2022 qui démarreront le mois prochain dans les filiales du périmètre commun Air Liquide, rapprochez-vous de vos représentants CGT, construisez avec eux vos revendications et les moyens d'obtenir leur satisfaction.

**SI COMME NOUS, VOUS PENSEZ QUE LE MONDE D'APRÈS NE PEUT PLUS RESSEMBLER À CE QUE NOUS VIVONS AUJOURD'HUI.
SI COMME NOUS VOUS PENSEZ QUE LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE L'HUMAIN D'ABORD.
ORGANISEZ-VOUS, REJOIGNEZ-NOUS POUR FAIRE UN SYNDICAT CGT À VOTRE IMAGE.**



**LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS
POUR CONTACTER LA CGT**

• Thierry Bérout (Coordinateur CGT Air Liquide) : ✉ thierry.berout@fnic-cgt.fr
• Frederic Rousseau (Coordonnateur adjoint CGT Air Liquide) : ✉ frederic.rousseau@airliquide.com

☎ 06 77 28 85 40
☎ 07 77 69 36 48